

CARPADD

Centre africain de recherche pour la paix et le développement durable

► *Note d'analyses sociologiques, N°21, mars 2021*

www.carpadd.com

► **La violence climatique au Cameroun et la sécurité environnementale**

Le cas des inondations dans le Littoral et dans l'Extrême-Nord

● **YVES-PATRICK MBANGUE NKOMBA**

Enseignant-Chercheur en Science politique à Université de Yaoundé II (Cameroun)

Chercheur au Centre de Recherche sur les Dynamiques Administratives et Politiques (CERDAP)

mbanguos@gmail.com

● **MICHEL ROMAIN AWONO MBALLA**

Doctorant en science politique de l'Université de Douala (Cameroun).

Chercheur au Centre de Recherche sur les Dynamiques Administratives et Politiques (CERDAP)

awonomballamichelromain@gmail.com

Pour citer ce texte :

MBANGUEN. Yves-Patrick et AWONO M. Michel Romain « La violence climatique au Cameroun et la sécurité environnementale », *Note d'analyses sociopolitiques*, N° 21, 29 mars 2021, CARPADD, Montréal.

Le **CARPADD** est un organisme indépendant qui a pour vocation de favoriser la recherche, la formation et le transfert des connaissances dans les domaines de la paix, de l'aménagement, du développement durable, des migrations, des crises et conflits, de l'autonomisation des communautés, etc.

203-2370 Rue Gold, Montréal, Québec, Canada, H4M 1S4 | Tél: (514) 559-3020 | contact@carpadd.com



Résumé

Le Cameroun subit de plein fouet, depuis les années 1980, la violence des changements climatiques, et ce à travers les manifestations réelles telles que des situations météorologiques extrêmes (inondation, sécheresse, glissement de terrain). En effet, le climat impose des situations et des événements faisant écho d'une véritable violence que subissent les personnes, atteintes dans leurs corps et dans leur psychisme, c'est le cas des récentes inondations dans la zone agro-écologique soudano-sahélienne (Extrême-nord) et dans la zone agro-écologique du littoral, faisant ainsi de nombreux morts, de nombreux blessés, des sans-abris, mais aussi des dégâts infrastructurels. Ainsi, la violence climatique est de nature à défier les institutions et l'État. Face à ce chaos laissé dans ces deux zones, plus de sept membres du gouvernement ont séjourné dans ces régions sous la haute instruction du chef de l'État pour deux raisons. D'une part, pour évaluer les dégâts causés par les inondations ; distribuer du matériel de couchage, et des denrées alimentaires. D'autre part, d'élaborer des politiques de sécurité environnementale. Dû à des facteurs naturels (élévation du niveau de mer ; forte précipitation, etc.) et aussi à des facteurs anthropiques tels que les occupations anarchiques dans les zones à risque, l'écoulement normal des eaux ou encore la traversée du sol par l'eau sont devenues quasi impossibles. Face à ces facteurs et aux impacts de la violence climatique (inondation), notre étude s'interroge sur la question de savoir, comment le gouvernement du Cameroun police la violence climatique à l'instar des inondations dans les zones à haut risque ? Nous tenterons de répondre à cette interrogation en appuyant notre analyse sur l'approche cognitive et normative des politiques publiques qui nous permettra de mettre en avant la dimension discursive des politiques publiques formulées pour répondre à cette violence, mais aussi à travers les différentes croyances sociales partagées. Cette contribution donne à rendre compte non seulement des indicateurs de la violence climatique au Cameroun, mais aussi et surtout d'analyser l'action de l'État face à ces risques hydrologiques. Pour y parvenir, l'usage des méthodes qualitatives (analyse documentaire, source audiovisuelle ...) va nous permettre d'analyser l'action de l'État face à cette violence climatique au Cameroun.

Mots clés : La violence climatique, la sécurité environnementale, l'action publique, les inondations.

Introduction

La démocratie contemporaine est marquée depuis quelques années par de nombreuses formes de violences politiques¹ qui existent sous plusieurs variables à l'instar de la violence protestataire², la violence inter sociale³ (Braud, 1993). À cela s'ajoute un

¹ Nieburg définit la violence politique comme des actes de désorganisation, de destruction, des blessures, dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes, les circonstances ; l'exécution et/ou les effets acquièrent une signification politique, c'est-à-dire tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social.

² La violence protestataire se présente comme un ensemble d'acte dirigé contre l'ordre social, le régime politique, les représentants et agents de la puissance publique. Elle se caractérise par des modalités variées telles que des déprédations

autre type de violence qui préoccupe de plus en plus la communauté internationale à l'instar de la violence climatique. Selon Bernard Lamizet, on parle de violence climatique lorsque s'instaure « *un véritable chaos dans l'espace public, qui fait disparaître les expressions de l'identité et de l'appartenance, les structures et les institutions du politique, les formes mêmes de la conscience du lien social* » (Lamizet, 2013). En effet, les changements climatiques⁴ sont réels et porteurs d'un ensemble de manifestations réelles telles que les phénomènes météorologiques extrêmes à l'instar de la sécheresse, les tempêtes, les mouvements de masse ou de terrain (glissements de terrain, coulées de boue, chutes de pierres, éboulements), mais aussi des inondations qui sont assimilées à des pratiques violentes qui défient l'État.

Considéré donc comme l'évènement extrême le plus récurrent ayant un effet dévastateur sur les vies humaines et les biens matériels, les inondations sont considérées comme une menace à la sécurité humaine et des biens (Maertens, 2015). Le Cameroun n'est pas en reste face à la violence climatique et est particulièrement frappé par les inondations depuis 1980 qui était jusque-là sans danger. Dans les années qui ont suivi, les inondations ont affecté 367 000 personnes entre 2007 et 2015, et entre 2000 et 2010, elles ont causé plus de 100 morts et occasionné des dommages matériels importants (Bruckman, *et al.*, 2019). Cependant, les régions du Littoral⁵ et de l'Extrême-nord⁶ sont considérées comme les régions qui subissent de manière récurrente la violence causée par les inondations et ce du fait de leur position géographique⁷.

d'émeutiers, des manifestants contre des immeubles publics ou des propriétés privées ou encore à travers des agressions physiques ou des menaces verbales contre des agents de l'État ou des élus, emploi de la force matérielle, y compris la capacité d'obstruction du nombre, pour entraver le fonctionnement régulier des services publics : barrages routiers, sit-in sur la voie publique, occupations sans titre de lieux privés ou publics.

³ On entend par violence inter sociale, les affrontements ou les menaces d'affrontements, qui mettent aux prises entre eux des groupes sociaux.

⁴ Selon la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), les changements climatiques sont des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

⁵ La région du Littoral est considérée comme une zone qui rencontre régulièrement les inondations et cela est due aux précipitations qui sont supérieures à la moyenne (4000 mm d'eau/an) intenses surtout en juillet et août (1500 mm), l'élévation du niveau de la mer, et aussi de son sol qui est devenu imperméable à cause de l'action de l'homme. Les villes telles que Douala (Akwa, Bepanda, New-Bell, Makèpè-missokè, Bonapriso, Bonaberi), Kribi, Limbe, Tiko sont des clients des inondations.

⁶ Les inondations sont fréquentes dans la région de l'Extrême-nord à cause de deux facteurs à l'instar des quantités de précipitations supérieures à la moyenne ; du sol qui est du type sableux favorisant une remontée rapide de la nappe phréatique ; du type argileux qui induisent une imperméabilité du sol d'où un ruissèlement intense. Par ailleurs, le changement d'occupation du sol à travers la transformation des espaces naturels en milieux agricoles, urbains ou péri-urbains favorisent ou accentuent l'imperméabilisation des sols. Les zones telles que Maga, Maroua, Waza sont considérées comme des zones à haut risques et favorables aux inondations.

⁷ Douala, capitale économique est bâtie sur l'estuaire du fleuve Wouri et cette position fait d'elle un excellent client aux phénomènes d'inondations. Son relief plat, sa nappe phréatique sub-affleurante, la densité de son réseau hydrographique et une pluviométrie abondante (environ 4 000 mm par an) sont autant de facteurs qui la prédisposent aux risques d'inondations. La région de l'Extrême-nord quant à elle, est caractérisée par des reliefs élevés qui empêchent l'écoulement de nombreux cours d'eau qui convergent donc vers la plaine et sont exposés aux inondations. À cela s'ajoute, les précipitations qui sont relativement faibles, mais qui tombent très brutalement sur de très courtes périodes.

En août 2001, la ville de Douala a été marquée par des inondations causant 4 morts ; en 2011, elles ont fait 103 décès, et celles de 2012 plus de 50 décès à l'Extrême-nord (Mayo Rey, Lagdo, Maga, Kousseri, etc.), (PNACC, 2015). En 2019, la région de l'Extrême-nord a une fois de plus subi des inondations⁸ dues à la montée du niveau des eaux du fleuve Logone causant de nombreux dégâts sur les infrastructures publiques, et sur les habitats ; 40 000 sinistrés ont pu être dénombrés (OCHA, 2019). Pendant le mois d'août 2020, ces deux régions ont une fois de plus été à une des couvertures médiatiques, et ce en raison de l'eau qui débordait dans leurs rues faisant état d'un bilan assez lourd à savoir, plus de 160.000 sinistrés, des maisons détruites et une multitude de dégâts matériels à l'instar des routes rongées par l'érosion (bretelle qui mène à l'aéroport de Douala) et à Maroua avec l'effondrement du pont de Palar. Il s'ajoute à ce bilan, les plantations de Maga dans le Mayo Danay et à Waza dans le Logone-et-Chari détruites (Cameroon-tribune, 2020). En somme depuis plus de 30 ans, les inondations priment par le chaos qu'il laisse sur la scène publique à travers les multiples dégâts tant sur les personnes que sur les biens publics de l'État⁹. Ainsi donc, le phénomène des inondations¹⁰ est conditionné par deux principaux facteurs. D'une part, les facteurs naturels¹¹ (fortes précipitations, élévation du niveau de la mer, etc.) et d'autre part, les facteurs anthropiques¹² à l'instar de la croissance urbaine ; la paupérisation ; l'urbanisation continue et non contrôlée des zones inondables, mais aussi l'absence de maintenance des équipements hydrauliques (Amanejieu, 2018).

Toutefois, pour comprendre davantage cette réflexion, il importe de préciser, de manière générale, que deux courants de pensée s'affrontent sur la problématique. Les climatosceptiques et les pro-climats. Ces derniers sont considérés comme des « *alarmistes* ». Pour cette catégorie, les changements climatiques existent et sont dus aux facteurs anthropiques, c'est-à-dire aux actions combinées de l'Homme et de ce fait, les événements extrêmes tels que les inondations qui en découlent sont les résultats des catastrophes de l'environnement que nous observons. Ces catastrophes sont des violences subies de l'environnement qui en retour a un impact sur nous ainsi que sur les générations futures. Parmi les alarmistes se compte bien le Groupe

⁸ Nous distinguons plusieurs types d'inondations à savoir, les inondations causées par les crues torrentielles causées par les importantes précipitations survenues sur les hautes terres. Ensuite, les inondations pluviales qui résultent des fortes précipitations. Et enfin, les inondations causées par le débordement des rivières, et par les cyclones.

⁹ Le Cameroun se doit de déboursier des millions de FCFA au lendemain de ces inondations, tout d'abord pour évacuer les blessés, leurs apporter les premiers soins, évacuer les zones sinistrées et recaser les populations.

¹⁰ La majorité des inondations surviennent au mois de juin, juillet, août, septembre soit 63%. Toutefois, le mois d'août totalise à lui seul 30% des inondations depuis 1980.

¹¹ Une étude menée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) relevait dans une étude en 2008 que les zones côtières telles que Douala, Limbe, Kribi subissent une élévation du niveau de la mer.

¹² Les facteurs anthropiques sont les actions produites par les activités humaines.

d'experts intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC)¹³ qui attribue la responsabilité première des changements climatiques aux Humains. De plus, les réflexions qui ressortent de ce groupe d'expert font mention de ce que l'Afrique apparaît comme le continent le plus vulnérable aux effets des changements climatiques et les zones côtières telles que la région du Littoral subiront une forte exposition à l'élévation du niveau de la mer et à la variabilité des précipitations (GIEC, 2001). Ce discours alarmiste a été soutenu par certains auteurs qui mentionne bien les changements climatiques dont les conséquences s'observent sur de l'intensité des catastrophes, comme les inondations (Baiou, 2010), notre présent cas d'étude.

En revanche, cette thèse « alarmiste » a été réfutée par la thèse « sceptique¹⁴ » encore appelée *les climatosceptiques*¹⁵ développée par des personnes issues de la sphère intellectuelle conservatrice qui remettent en cause l'entropie et parfois l'existence des changements climatiques. Pour ces derniers, il n'existe aucun consensus réel de la part des scientifiques pour attribuer à l'homme la responsabilité des changements climatiques actuels et futurs. En effet, ils se basent sur la théorie visant à relativiser l'influence du CO₂ sur la température de la terre et certains sont allés plus loin à l'instar de l'ancien Président des États-Unis Donald Trump, qui pense que les changements climatiques sont un mythe. Cependant, la présente étude se situe au niveau de la thèse des pro-climats qui reconnaît l'existence des changements climatiques, et ce à travers les différents événements extrêmes prédits à l'instar des inondations que subissent les régions du Littoral et de l'Extrême-nord.

Face aux manifestations visibles de la violence sur l'environnement et dont l'une des résultantes se matérialise par les inondations, notre étude interroge le comment de l'action du gouvernement face à cette violence climatique dans les zones à haut risque. De prime à bord, il importe d'avancer l'hypothèse selon laquelle, face à cet événement extrême qui menace la sécurité des populations et de leurs biens, le gouvernement va élaborer un schéma stratégique de sécurisation de son environnement qui s'applique également dans ces zones à haut risque. En effet, ce schéma rend compte d'une chaîne d'action qui comprend des mesures d'anticipation

¹³ Le GIEC a été créé en 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale et le Programme des Nations Unis pour l'Environnement. Il a pour mission d'évaluer les textes scientifiques et techniques portant sur l'évolution du climat, des potentielles incidences et les possibilités d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

¹⁴ Considéré comme un mouvement de contestation, il existe de nombreux climatosceptiques à l'instar du professeur Segalstad, Gerhard. Le premier critique les calculs d'augmentations de concentration atmosphériques en CO₂ provenant des modélisations informatiques. Il remarque que les quantités de CO₂ dissoutes dans l'eau des océans sont 50 fois plus importantes que celles contenues dans l'atmosphère. Pour le second, les termes « effet de serre » et « gaz à effet de serre » sont délibérément inappropriés.

¹⁵ L'une des figures les plus marquante de ce courant est l'ancien président des États-Unis, Donald Trump pour qui, les changements climatiques sont un mythe. Ensuite, Richard Lidzen ; Ivar Giaever ; Kary Mullis.

ou de prévention du risque et des mesures de réduction des risques des effets de la violence climatique. Ainsi, l'énoncée de cette hypothèse, pour la rendre intelligible, va s'appuyer sur les bases d'une analyse discursive, elle-même considérée comme un des aspects marquants de l'approche cognitive et normative des politiques publiques¹⁶. Cet aspect tient compte, bien évidemment dans le corpus analytique, non seulement des idées et convoque des éléments d'apprentissage (Hassenteufel, 2011), mais aussi des discours et des argumentaires bien construits (Crespy et Sshmidt, 2019).

Considérés comme un enjeu de civilisation, les changements climatiques avec son corollaire des inondations sont au centre des préoccupations des États. Les débats relatifs à la protection de l'environnement sont donc courants de nos jours, mais pour les rendre intelligibles dans cette réflexion, nous avons fait un recours à la méthode qualitative. Nous avons procédé à l'observation directe, l'analyse documentaire et de contenu. L'usage des techniques a été variable selon la nature des données collectées. Ces dernières sont des sources audiovisuelles et de ressources documentaires. Dans les sources audio visuelles, nous avons fait le recours, non seulement à l'observation de débats télévisés au niveau national (la chaîne de télévision nationale et les chaînes privées), mais aussi de l'analyse de contenu des documents à notre disposition. La matérialisation de l'usage de ces données collectées nous permet de mettre en lumière ce qui fait, au Cameroun, pour limiter les violences environnementales. Elle tente ainsi d'apporter une visibilité sur le « comment » de l'action des gouvernements, dans l'optique de policer les violences contre le climat. C'est bien l'orientation qui fait sens dans cette réflexion. C'est pourquoi, dans un premier temps, il s'agit de rendre compte des mesures préventives prises par les administrations en charge de la protection de l'environnement et en second lieu, de mentionner les pratiques sociales édictées, par les gouvernants, qui prennent en compte les standards internationaux de protection de l'environnement.

¹⁶ L'approche cognitive et normative des politiques publiques est une approche qui concilie à la fois, la notion de référentiel, de paradigme, mais aussi de coalition de cause. En effet, la notion de référentiel a été abordé par Pierre Muller et Bruno Jobert. Selon eux, cette notion tend à montrer que certains processus, comme la planification, développent des mécanismes de socialisation qui peuvent déboucher sur un ensemble cognitif et normatif cohérent infusant les politiques publiques. Peter Hall a analysé la notion de paradigme des politiques publiques, pour qui c'est un « cadre d'idées et de standards, qui spécifie non seulement les objectifs de la politique et le type d'instruments qui peut être utilisé pour les atteindre, mais également la nature même des problèmes qu'ils (les décideurs) sont supposés traiter ». Paul Sabatier tente de montrer à travers la notion de coalition de cause que les politiques publiques résultent le plus souvent d'un conflit entre des groupes d'acteurs qui mobilisent, non pas tant pour défendre des intérêts ou des stratégies conscientes, que pour garantir la satisfaction des « causes » qui découlent d'un système de croyances partagées.

Les mesures de sécurisation de l'environnement contre les inondations dans les zones à haut risque

Les mesures prises sont à la fois préventives et discursives. Elles reposent sur l'argumentation, la persuasion, la négociation dans le but de prévenir le risque (Durnova *et al.*, 2013). Celles-ci comportent comme actions, la vulgarisation de l'information des alertes climatiques par les autorités chargées de la protection de l'environnement adressée aux populations des zones à haut risque et un renforcement des éléments de connaissance météorologique en vue de prévenir le risque à venir dans ces zones.

La vulgarisation de l'information des alertes climatiques par les autorités chargées de la protection de l'environnement adressée aux populations des zones à haut risque.

Depuis la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1992, le Cameroun s'est engagé à sécuriser son environnement contre les menaces environnementales d'origines naturelles ou anthropiques. Pour la grande majorité, populations et décideurs, ils restent le plus souvent ignorants et négligents sur cette question. Face donc à cela, le Cameroun a opté pour une approche qui met en avant les idées, le langage, mais aussi le rôle de la connaissance en vue de vulgariser des informations en rapport aux problèmes environnementaux que celui-ci pourrait avoir à l'instar des inondations. En effet, selon l'article 6 de la loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, « *Toutes les institutions publiques et privées sont tenues, dans le cadre de leur compétence de sensibiliser l'ensemble des populations aux problèmes de l'environnement*¹⁷ ». Ainsi, dans le but de sécuriser l'environnement contre les violences climatiques à l'instar des inondations, des pratiques discursives¹⁸ à l'instar des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation ont été adoptées en vue d'améliorer les connaissances sur les mécanismes des changements climatiques et des impacts dans les zones à haut risque. Cette vulgarisation de l'information concerne aussi bien les populations (agriculteurs, éleveurs, etc.) des zones à haut risque que les locaux (maires). En fait, ces pratiques discursives de vulgarisation¹⁹ consistent à transmettre des valeurs et des connaissances, du domaine scientifique vers le public (Dillenseger, 1997) par des acteurs bien définis afin de les prévenir du potentiel risque.

¹⁷ Confère loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, p.2.

¹⁸ Anna Durnova et Philippe Zittoun, entendent par pratiques discursives : les argumentations, la persuasion, la négociation, la conviction, la définition, la comparaison, l'injonction, etc.

¹⁹ La vulgarisation se définit comme le fait de diffuser dans le grand public des connaissances, des idées, des produits. C'est une forme de diffusion pédagogique des connaissances qui cherche à mettre le savoir à la portée d'un public non expert.

Dans le cas d'espèce sur le risque d'inondation, ces pratiques mettent en scène des acteurs en charge de la protection de l'environnement. D'abord, comme acteur principal, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)²⁰ qui dans l'éventail de ses missions, met en avant des pratiques discursives telles que la sensibilisation des risques environnementaux au Cameroun et plus spécifiquement dans les zones à haut risque en vue de transformer notre environnement. Selon les responsables en charge de ce ministère, la réduction des catastrophes passe par la sensibilisation de l'ensemble des segments de nos populations afin de les mettre à contribution chacun en ce qui le concerne. C'est dans cette optique que le programme national de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (PNSEE) a été remis le 8 octobre 2020. Ce programme contient des plans de sensibilisation, d'éducation et d'information en matière d'environnement. Selon le ministre Pierre HELE, « *Il s'agit de faire évoluer les comportements individuels et collectifs dans le sens de la préservation du patrimoine naturel et de l'amélioration du cadre de vie des populations* »²¹. En plus, le MINEPDED vulgarise aussi la synthèse des alertes climatiques en vue d'informer les populations de la situation climatique au Cameroun.

L'Observatoire national sur les Changements Climatiques (ONACC)²² qui est une structure à caractère scientifique sous tutelle du MINEPDED est une autre institution en charge de ces questions. En effet, comme différentes prérogatives attribuées à cet établissement, apparaissent des pratiques qui mettent en avant le poids d'éléments de connaissance telles que « *l'initiation de toute action de sensibilisation et d'information préventive sur les changements climatiques* » (République du Cameroun, 2019). Au travers d'elle, un bulletin saisonnier²³ de prévision des paramètres climatiques est mis à la disposition des administrations, des communes,

²⁰ Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, et du Développement Durable (MINEPDED) a pour mission : l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de l'environnement et de protection de la nature dans une perspective de développement durable ; de la politique/stratégie de développement et du suivi de la biodiversité ; de la coordination et du suivi des interventions en matière de coopération régionale pour les questions relatives à la biodiversité et ce en collaboration avec le Ministère des Relations Extérieures et d'autres administrations concernées, du suivi des grands projets afin de s'assurer qu'ils sont en conformité avec les normes environnementales.

²¹ <https://www.mediaterre.org/afrique-centrale/actu.20141029073550.html>, consulté le 07 janvier 2021, 12h39.

²² L'Observatoire Nationale sur les Changements Climatiques (ONACC) au Cameroun, a été créé par le Chef de l'État par décret n°2009/410 du 10 décembre 2009. Ces missions se résument en deux axes qui trouvent leur ancrage dans le programme 361 « lutte contre la désertification et les changements climatiques » du Ministère de l'Environnement de la protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED). Ces axes sont : Le suivi du climat et l'évaluation de ses impacts ; l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et le suivi de la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national. Plus spécifiquement, il s'agit : d'établir des indicateurs climatiques pertinents pour le suivi de la politique environnementale ; de mener des analyses prospectives visant à proposer une vision sur l'évolution du climat à court, moyen et long terme ; de suivre l'évolution du climat ; de fournir des données météorologiques et climatologiques à tous les secteurs de l'activité humaine concernés et de dresser le bilan climatique annuel du Cameroun ; d'initier et de promouvoir des études sur la mise en évidence des indicateurs, des impacts et des risques liés aux changements climatiques, etc.

²³ Ce bulletin est réalisé à partir des prévisions élaborées par les grands centres internationaux de prévisions climatiques tels que Météo France, International Research Institute and Society (I.R.I), national Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), le Centre Régional de Formation et d'Application en Agro météorologie et hydrologie Opérationnelle (AGRHYMET).

mais aussi de la population dans le but de les informer de tout risque en rapport aux événements extrêmes, afin de les aider à prendre des décisions meilleures pour leur activité qui dépendent des conditions climatiques. Ce bulletin saisonnier est un document d'information à l'échelle saisonnière sur le comportement des paramètres climatiques (précipitations et températures) des différentes zones agro-écologiques du Cameroun. Plus exactement, ce bulletin saisonnier présente des risques et impacts des perturbations climatiques sur les activités de développement socio-économiques (agriculture, élevage, santé) ainsi que des propositions de réponses par secteur d'activité. D'ailleurs, le bulletin d'alerte décadaire n°52 informait les populations en termes de fortes précipitations à venir qu'il y'aurait dans les zones à haut risque. Dans la région de l'Extrême-nord par exemple, l'ONACC à travers ce bulletin sensibilisait les populations sur le risque très élevé d'enregistrer des inondations dans certaines localités situées dans la partie Est de la région à l'instar de Bogu, Maga, Mindif, etc. Dans la région du Littoral, ce bulletin informait les populations de la probabilité élevée d'enregistrer des quantités de précipitations qui entraîneront des inondations (ONACC 2020). Ce bulletin marque aussi les risques et potentiels impacts sur les secteurs économiques tels que le secteur de l'agriculture (destruction des cultures dans les champs et plantations, des arbres fruitiers, submersion des cultures dans les bas-fonds), le secteur des travaux publics (dégradation et destruction de la chaussée, destruction des ponts et ponceaux) dans les régions de l'Extrême-nord et du Littoral.

En dépit des bulletins saisonniers, ces acteurs en charge de la sécurisation de l'environnement usent aussi d'autres moyens afin de partager au maximum les informations d'alertes, c'est le cas des communications de masse notamment les médias de proximité comme les radios rurales, les journaux ou encore la télévision. Tel a été le cas de la participation du Directeur général de l'ONACC, le Professeur Joseph Armathé Amougou à l'émission télévisée « Actualité Hebdo²⁴ » à la télévision nationale (CRTV)²⁵ dans l'optique d'apporter un éclairage sur les récentes inondations d'août 2020, mais aussi pour persuader et sensibiliser la population résidant dans les zones à haut risque, du risque qu'il en court. Selon lui, « *Dans les zones à risque, commençons déjà à ne pas y habiter... si vous regardez les flancs de colline de Yaoundé, elles sont habitées... dans la zone soudano-sahélienne (Extrême-nord), quand vous prenez votre bétail et que vous le mettez dans les berges des fleuves alors qu'un risque a été annoncé, comment ne voulez pas que ce bétail soit emporté...* »²⁶. En effet, le Directeur de l'ONACC dans son argumentaire met en avant la dimension

²⁴ Edition du 6 septembre 2020.

²⁵ CRTV : Cameroon Radio Television.

²⁶ Actualité Hebdo, édition du 6 septembre 2020.

argumentative et persuasive de l'approche discursive telle qu'évoquée par Philippe Zittoun²⁷ (Durnova, *et al.*, 2013) afin de sensibiliser les populations du risque encouru dans les zones à haut risque. Cependant, les autorités en charge de la protection de l'environnement sont assistées dans cette vulgarisation par les collectivités territoriales décentralisées. En effet, le 11 août dernier, le ministre de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), Georges Elanga Obam, lors d'un communiqué informait les communes et les communautés urbaines du potentiel risque d'inondations dans ces zones à risque et qu'elles devaient prendre des mesures en vue de sécuriser les populations ; mais aussi du rôle qu'elles avaient à pouvoir prévenir les populations des risques climatiques tels que les inondations²⁸. Somme toute, cette vulgarisation, des informations sur les alertes climatiques, est de nature à mettre en scène les intentions des acteurs, mais aussi de leur conception du monde.

Le renforcement des éléments de connaissance météorologique comme mesure de prévention du risque hydrologique dans les zones à haut risque

Ces dernières décennies ont été marquées par des catastrophes naturelles, soit 90% liées à des phénomènes météorologiques (MINT, 2016). Dans l'optique d'y apporter une solution, les décideurs ont mis en avant le renforcement de l'information météorologique²⁹ dans le but de prévenir les potentiels risques hydrologiques (inondations) dans les zones à haut risque. Ainsi donc, au cours de la troisième conférence mondiale sur le climat (CMC-3) qui s'est tenue du 31 août au 4 septembre 2009 à Genève, les chefs d'État, les ministres et les chefs de délégations présents, ont convenu de l'importance de créer un Cadre Mondial pour les Services Climatologiques (CMSC)³⁰ en vue d'accroître l'accès aux informations scientifiques climatologiques (MINT, 2016). À la suite de cela, le Cameroun a élaboré son Cadre

²⁷Philippe Zittoun explique l'approche cognitive comme « cette approche qui met en avant les discours, le langage, l'argumentation et plus généralement la question du sens en « action » au centre de leur analyse.

²⁸<https://fr.blastingnews.com/international/2020/08/cameroun-la-ville-de-douala-sous-le-coup-dinondations-repetitives-003189396.html>, consulté le 08 janvier 2021, 15h35.

²⁹ La météorologie joue un rôle important dans la prévision du risque d'inondation dans le monde et au Cameroun en particulier. En effet, considérée comme une discipline scientifique qui vise à comprendre les phénomènes atmosphériques et ce à travers les paramètres physiques, chimiques ou encore mathématiques par laquelle elle tente de décrypter la formation des nuages, du vent ou des précipitations à venir. Ainsi, ce système peut prévenir du temps qu'il fera dans une région donnée et à un temps précis et les informations hydrométéorologiques qui en découlent sont importantes pour protéger les vies humaines, préserver et améliorer les moyens de subsistances mais aussi de renforcer la résilience local et national.

³⁰ L'objectif du CMSC est d'optimiser la gestion des risques liés à la variabilité et à l'évolution du climat et de promouvoir l'adaptation aux changements climatiques à tous les niveaux, par la production d'informations et de prévisions scientifiquement fondées et leur prise en compte dans les processus de planification, d'élaboration des politiques et de mise en pratique, afin de créer un cadre fédérateur pour développer les éléments déjà en place, combler les lacunes, remédier aux insuffisances, et renforcer les capacités.

national pour les Services Climatologiques (CNSC)³¹ en tenant compte des différentes spécificités internes. En effet, ce cadre national, constitue « *l'opportunité de conforter la fourniture des informations météorologiques et climatologiques fiables devant permettre non seulement de réduire la vulnérabilité au changement climatique et favoriser la résilience climatique, mais aussi, et surtout, de contribuer à la réduction des risques de catastrophes en facilitant la mise en temps opportun à la disposition des décideurs et des usagers, des informations et services climatologiques utiles de développement dont ils ont besoin*³² ». Cependant, dans l'optique d'une meilleure production d'informations météorologiques, une liste d'acteurs de la chaîne nationale pour les services climatologiques est disponible. D'une part, il s'agit des fournisseurs primaires de l'information hydro météorologique tels que la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) qui en son sein produit un bulletin agro météorologique décadaire ; un bulletin météorologique des risques ; un bulletin d'avis et d'alerte ; un bulletin climatologique mensuel, saisonnier et annuel et du Centre de Recherche Hydrologique (SHN) en vue de prévenir les risques climatiques dans les zones à haut risque. D'autre part, ils sont assistés par des partenaires de recherches et de développement pour l'élaboration des informations et le développement des nouvelles applications telles que les universités. Enfin, comme coproducteurs de ces services, l'observatoire national des risques, les experts sectoriels des différents ministères concernés et les communicateurs avec comme canaux les médias, les NTIC, les conseillers agricoles, les ONG, qui à leur tour produisent des informations et des prévisions scientifiquement fondées. En effet, les zones à haut risque disposent d'un service régional de la météorologie, c'est le cas du service régional météorologique du Littoral et de l'Extrême-nord qui transmet des bulletins météo hebdomadaires à leur station régionale respective de la CRTV pour une diffusion des informations en rapport aux prévisions climatiques ou encore des différents risques d'inondations.

De surcroît, le Cameroun a renforcé son système d'observation météorologique à travers la construction d'infrastructures afin que l'information météorologique et climatologique soit connue de tous et plus précisément par les populations vulnérables. C'est ainsi que depuis 2016 sous la houlette du directeur de la météorologie au Ministère du Transport (MINT), la mise en place du 4^e programme de réhabilitation du système national de météorologie a permis la mise en

³¹ Il s'agit de mettre en place dans les pays des comités ou encore regroupements institutionnels qui à partir des informations de prédilections développent des nouvelles informations pour faciliter les prises de décisions dans les différents secteurs de développement.

³² Confère plan d'actions du Cameroun pour la mise en œuvre du cadre national pour les services climatologiques (CNSC) 2016-2020.

exploitation de 20 stations météorologiques automatiques grâce à un don japonais³³. Il a aussi permis à la réhabilitation de 12 bâtiments de stations météorologiques, l'aménagement de 5 postes climatologiques, l'acquisition et l'installation de 100 postes pluviométriques dans tout le pays et enfin l'acquisition d'une station PUMA VSAT destiné à l'amélioration des prévisions météorologiques automatiques (Cameroon report, 2018). Tout ceci dans le but d'améliorer les connaissances, d'informer les décideurs ou encore la population sur les risques à venir dans le pays et plus précisément dans les zones à haut risque. Cette vision est partagée par Raffaello Cervigni³⁴, pour qui, « *L'Afrique peut atténuer les risques qui la menacent en assurant la planification, la construction et la protection d'infrastructures climatiquement rationnelles conçues pour soutenir la croissance à long terme et s'adapter aux conditions climatiques changeantes* » (PNUD, 2016).

L'information météorologique est une donnée essentielle, cet avis est partagé par le Gouverneur de la région du Littoral Samuel Dieudonné Ivaha Diboua qui dans un récent communiqué affirmait que « *chacun devrait s'approprier des informations météorologiques, chacun devrait consulter les bulletins de prévisions météorologiques qui sont affichés chaque jour sur le babillard de la délégation régionale des transports pour le littoral, sise à Bonanjo* ³⁵ ». À travers ces prévisions météorologiques qui comportent des informations de base telles que les températures à venir, les futures précipitations, la vitesse et la direction du vent ou encore la prévision du temps présent, journalier, hebdomadaire et mensuel, mais aussi la prévision des risques avec la cartographie des zones à risque, les avis et alertes. Toutes ces informations permettent aux décideurs de prendre des mesures de prévention en vue de prévenir le risque et par la même occasion de passer des messages de préventions et de sensibilisation à l'endroit des différentes populations des zones à haut risque. C'est le cas du récent communiqué du Gouverneur de la région du Littoral dans lequel, il prévenait ses populations du fait que « *les prévisions météorologiques ne sont pas bonnes* » et plus loin « *celles du Littoral est plus que de la tradition sous la menace d'abondantes précipitations* ³⁶ ». Il s'agit là d'une alerte précoce qui selon les autorités contribuent à la prise des mesures appropriées d'anticipation « *alerte précoce-action rapide* », cependant, le lourd

³³ En 2014, dans le cadre du programme d'adaptation des changements climatiques au Cameroun, le pays a bénéficié d'un don de 20 stations météorologiques automatiques pour le renforcement de son réseau d'observation.

³⁴ RAFFAELLO CERVIGNI est un économiste de l'environnement affecté à la région Afrique au sein de la banque mondiale. Depuis plus de 20 ans, il mène des travaux de recherche sur de programmes, des projets, et des études portant sur divers secteurs.

³⁵ <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/34918/fr.html/lutte-contre-les-inondations-la-veille>, consulté le 7 janvier 2021, 17H45.

³⁶ <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/35058/fr.html/risques-dinondation-autre-appel-la>, consulté le 7 janvier 2021, 18H05.

constat dans notre environnement est celui selon lequel, les populations et certains responsables ne prennent pas toujours en compte ou néglige cette alerte précoce.

Au-delà des mesures préventives élaborées par l'État pour anticiper sur les violences climatiques à l'instar des inondations, le gouvernement du Cameroun a d'autre part mis sur pied des pratiques sociales dans l'optique de policer la violence climatique en général, mais précisément dans les zones considérées comme à haut risque.

Les pratiques sociales de réduction de la violence climatique dans les zones à haut risque

Le gouvernement du Cameroun met l'accent sur des pratiques sociales de réduction des inondations dans ces zones à risque. En effet, ces pratiques sociales se déclinent par des actions telles que la limitation d'installation régulière des populations dans les zones à risque, mais également par le renforcement du système d'assainissement et de construction d'ouvrage de protection dans ces zones dont les facteurs des causes sont anthropiques.

La limitation d'installation régulière des populations dans les zones à haut risque

Caractérisé par une pauvreté extrême, le Cameroun présente un taux de croissance démographique élevé. En effet, cette croissance démographique est majoritairement absorbée par les régions du Littoral³⁷ et de l'Extrême-nord considérées comme de grandes agglomérations dans lesquelles on retrouve des sites contraignants, tels que des plaines inondables³⁸, et des plateaux accidentés. Selon, Frédéric SAHA, ces populations pauvres qui n'ont pas de moyen de s'acheter un terrain sur des sites appropriés se consolent en densifiant les quartiers dits « vieux quartiers » souvent situés dans les zones non constructibles favorables aux inondations, ou encore sur les pentes abruptes peu convoitées (Saha, *et al.*, 2018). C'est le cas de certains quartiers tel que Makèpè-Missokè³⁹ ou encore Bonamoussadi village dans le Littoral et de Maga, Kaikai dans l'Extrême-nord (Mutations n°4975, 2019). Ainsi, l'urbanisation anarchique⁴⁰ notamment dans les caniveaux, sur les routes ou encore sur le drain dans

³⁷ Dans le Littoral, la ville de Douala accueille au moins 110 000 nouveaux arrivants chaque année.

³⁸ La plaine côtière telle que Douala, Kribi, Limbe a connu une urbanisation fulgurante.

³⁹ Le quartier Makèpè-Missokè est situé sur une ancienne décharge et est considéré comme l'une des zones les plus exposées aux inondations. Environ 896 ménages de cette zone se livrent à la récupération d'objets usés.

⁴⁰ De nombreuses maisons sont construites dans les caniveaux, sur les routes, dans le but d'occuper plus d'espace et ainsi empêcher la bonne circulation des eaux.

ces zones interdites entraîne d'une part, une imperméabilité⁴¹ de l'eau dans le sol à cause du béton ou encore de l'asphalte⁴² et d'autre part à l'entrave de la circulation des eaux usées ou encore des eaux produites par des fortes précipitations. À ce propos, plusieurs autorités n'ont pas manqué de le souligner à l'instar du ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Mme Célestine Ketcha-Courtès, qui au lendemain des inondations d'août 2020, s'est rendu dans les régions inondées⁴³. Madame la Ministre faisait état de ce que « *Nous avons constaté que les drains étaient remplis de bouteilles, d'ordures, mais aussi et surtout, l'occupation anarchique du lit de l'eau*⁴⁴ ». Par la suite le directeur de l'ONACC lors de son passage à l'émission « Actualité Hebdo » (édition du 6 septembre 2020) à la CRTV, donnait plus amples explications en allant dans le même sens que la ministre de l'Habitat et du Développement Urbain. Il affirmait à cet effet que, « *dans le cas d'espèce de la région du Littoral, cette région est une zone marécageuse, et qu'elle a été transformée en béton par l'action de l'homme, ce qui rend le cycle de gestion des eaux de pluie qui y arrivent naturellement, ne peuvent plus fonctionner... toute la zone côtière a connu des précipitations supérieures à la moyenne, ce qui fait que Tiko, Limbe, Kribi ont connu ce problème...*⁴⁵ ».

Cependant, dans l'optique d'y mettre un terme à ce genre d'occupation et surtout de sécuriser son environnement face aux violences hydrauliques, le Cameroun dispose d'un instrument juridique⁴⁶ à l'instar de la loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant

⁴¹ Le Directeur de l'ONACC, le Pr Joseph Armathé Amougou le soulignait dans son argumentaire lors de son passage à l'émission « Actualité Hebdo » édition du 6 septembre 2020, que « Douala est une ville qui subit deux grands facteurs : Le premier ce sont les quantités de précipitation qui sont largement au-dessus des moyennes habituelles... la deuxième chose que vit Douala est que la terre se comporte comme une éponge ... si vous rentrez dans une cuisine, vous ouvrez le robinet, vous mettez une éponge pendant un certain moment, l'eau rentre dans l'éponge, mais ne sort pas, quand l'éponge est saturée, il y'a un écoulement de l'eau supplémentaire dans l'éponge.. L'éponge de Douala est déjà saturée... Douala subit encore le caractère imperméable de son sol à cause du béton... ».

⁴² L'asphalte est un pétrole extra-lourd de consistance très visqueuse à solide.

⁴³ Au lendemain des inondations d'août 2020, une délégation interministérielle s'est rendu dans la région du Littoral et de l'Extrême-Nord conduite par le ministre de l'Administration Territoriale (MINAT), Paul Atanga Nji. En effet, elle avait pour objectif d'évaluer les dégâts causés ; d'adresser les messages de réconfort du chef de l'État, de distribuer les denrées alimentaires et matériels de couchages aux victimes et enfin de réfléchir sur des politiques publiques en vue de lutter de manière durable contre les inondations dans ces zones à risque. Cette délégation interministérielle était composée de 7 ministres à l'instar du ministre de l'Administration Territoriale, Paul Atanga Nji ; le ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Alamine Ousmane Mey ; le ministre des Travaux Publics, Emmanuel Nganou Djoumessi ; la ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Célestine Ketcha-Courtès ; le ministre de l'Agriculture et du Développement Rural Gabriel Mbairrobe ; le ministre de la Décentralisation et du Développement Local, Georges Elanga Obam et enfin le ministre de l'Élevage, des pêches et de l'industrie Animales, le Dr Taïga.

⁴⁴ Confère « Actualité Hebdo », Edition du 6 septembre 2020.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Le Cameroun dispose d'instruments réglementaires et juridiques en vue de lutter contre les risques hydrauliques avant et après, il s'agit de la loi n°86/016 du 6 Décembre 1986 portant réorganisation générale de la protection civile au Cameroun ; du décret n°98/031 du 9 Mars 1998 portant organisation des plans d'urgence et de secours en cas de catastrophes ou de risque majeur et la loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun.

l'urbanisme au Cameroun. En effet, selon son article 1, cette loi « régit l'urbanisme⁴⁷, l'aménagement urbain⁴⁸ et la construction sur l'ensemble du territoire camerounais. À ce titre, elle fixe les règles générales d'utilisation du sol, définit les prévisions, règles et actes d'urbanisme, organise les opérations d'aménagement foncier et les relations entre les différents acteurs urbains⁴⁹ ». Plus loin, dans son article 9 alinéa 1, elle stipule que « sont inconstructibles, sauf prescriptions spéciales, les terrains exposés à un risque naturel (inondation, érosion, éboulement, séisme, etc.) ; les parties du domaine public classées comme telles et les aires écologiquement protégées telles que définies par la législation relative à la gestion de l'environnement⁵⁰ ». Toutefois, dans les faits, un grand fossé existe dans la mise en œuvre de cette loi et cela est dû au fait que peu de communes⁵¹ disposent d'un document de planification⁵² (Kemta, *et al.*, 2018) ou bien même quand ce document existe, il n'est pas mis en œuvre. Il en ressort donc que les populations ne respectent pas le plan d'occupation du sol⁵³, et profitent pour s'installer de manière anarchique dans ces zones à risque. Ces populations cumulent une forte vulnérabilité aux inondations⁵⁴.

En dépit, de l'absence de la mise en œuvre du document de planification dans ces régions, les mairies et les communautés urbaines ont entrepris depuis plusieurs années des opérations de sanction et de correction telles qu'édictés dans la loi de l'urbanisme (articles 53 à 58), à travers la restructuration et la rénovation urbaine⁵⁵ en vue de sécuriser les populations contre la violence climatique (inondation). En effet, la

⁴⁷ L'urbanisme est l'ensemble des mesures législatives, réglementaires, administratives, techniques, économiques, sociales et culturelles visant le développement harmonieux et cohérent des établissements humains, en favorisant l'utilisation rationnelle des sols, leur mise en valeur et l'amélioration du cadre de vie, ainsi que le développement économique et social.

⁴⁸ L'aménagement se définit comme la façon de disposer et de répartir les activités, les équipements et les hommes en liaison avec l'espace disponible.

⁴⁹ Confère loi n° Loi N° 2004-003 du 21 avril. 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun, p.1.

⁵⁰ Loi N° 2004-003 du 21 avril. 2004, op.cit., p.2.

⁵¹ Selon l'article 158 du projet de loi portant code général des collectivités territoriales décentralisées, les compétences suivantes sont transférées aux communes à l'instar de l'élaboration des plans d'occupations des sols, des documents d'urbanisme, d'aménagement concerté, de rénovation urbaine et de démembrement. De la délivrance des certificats d'urbanisme, des autorisations de lotir, des permis d'implanter, des permis de construire et de démolir.

⁵² Selon l'article 25 de la loi sur l'urbanisme au Cameroun stipule que, « les documents de planification urbaine déterminent les conditions permettant, d'une part, de limiter l'utilisation de l'espace, de maîtriser les besoins de déplacements, de préserver les activités agricoles, de protéger les espaces forestiers, le patrimoine culturel, les sites et paysages naturels ou urbains, de prévenir les risques naturels et les risques technologiques, ainsi que les pollutions et nuisances de toute nature et, d'autre part, de prévoir suffisamment d'espaces constructibles, pour les activités économiques et d'intérêt général, ainsi que pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat et d'équipements publics ». Dans son article 26, les documents de planification sont : Le plan directeur d'urbanisme ; le Plan d'occupation des sols ; le plan de secteur ; le plan sommaire d'urbanisme

⁵³ L'édition de Canal presse du 23 août 2020 sur la chaîne Canal 2, relayait à travers son présentateur Michael Tchipkio que « Vendredi dernier, pendant que nos équipes étaient sur le terrain pour constater les dégâts, nous sommes arrivés à Makèpè-Missokè, où on a discuté avec la population et au détour des discussions, on entend des personnes vous dire que pendant que les constructions débutent, vous avez des équipes soit de la communauté urbaine, soit des communes d'arrondissement qui arrivent et les personnes qui sont en construction ne détiennent aucun document, mais monnaie les équipes de contrôle te puis la construction continue ».

⁵⁴ <https://www.ffem.fr/fr/carte-des-projets/douala-ville-durable-amenagement-durable-et-valorisation-du-site-de-makepe>, consulté le 14 janvier 2021, 11h57.

⁵⁵ La restructuration et la rénovation urbaine ont pour objectif l'amélioration des conditions des vies et de sécurité des populations.

restructuration urbaine est un « *ensemble d'actions d'aménagement sur des espaces bâtis de manière anarchique, dégradés ou réalisées en secteur ancien, destinées à l'intégration d'équipements déterminés ou à l'amélioration du tissu urbain des agglomérations*⁵⁶ ». La rénovation urbaine quant à elle est « *Un ensemble de mesures et opérations d'aménagement qui consiste en la démolition totale ou partielle d'un secteur urbain insalubre, défectueux ou inadapté, en vue d'y implanter des constructions nouvelles*⁵⁷ ». Ainsi, depuis 1993, la région du Littoral⁵⁸ et de l'Extrême-nord⁵⁹ ont connu dans plusieurs de leurs villes un déguerpissement des populations en vue de sécuriser leur environnement. (Amanejieu, 2018). En effet, on a assisté à quelques cas de déguerpissement des infrastructures qui ne respectent pas le plan directeur d'urbanisme ou encore le plan d'occupation du sol⁶⁰ de 2014 à 2018 par les autorités administratives. C'est le cas du déguerpissement des populations dans la ville de Douala et plus précisément dans le quartier cité des palmiers en 2014 ; de la démolition des maisons construites à plus de 15 voire 20 m des drains au quartier Bonamoussadi au lieu-dit « Afrique du Sud » et au quartier Makèpè-Missokè en 2015. L'année 2018 quant à elle, a été marquée par le déguerpissement des populations au quartier bois des singes et à Makèpè-Missokè.

Au lendemain des inondations d'août 2020, le gouvernement du Cameroun annonçait encore comme solution le déguerpissement des populations se trouvant dans ces zones à haut risque qui ne respectent pas le plan d'occupation du sol⁶¹, mais la mise en œuvre de cette mesure n'est parfois pas effective. Toutefois, la région de l'Extrême-nord ne connaît pas la même situation en matière de déguerpissement comme dans la région du Littoral. En effet, les populations dans cette région semblent plus récalcitrantes selon certaines autorités administratives. Par exemple, les habitants résidant au sud du lac de Maga qui ont été indemnisés déjà ont été sommés à plusieurs reprises de quitter leurs localités, mais celles-ci s'abstiennent à partir. Aussi, les sinistrés du Mayo-Danay qui vivent le sud du lac artificiel de Maga et les bordures du Mayo Guerlè, un défluent du Logone refusent aussi de quitter leurs terres⁶². Ceci peut être dû à la difficile question de relogement de ces populations.

⁵⁶ Loi N° 2004-003 du 21 avril. 2004, op.cit., p.9.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Bonamoussadi village ; Bois des singes ; Ndokoti ; Mboppi ou encore New-Bell Congo, cité des palmiers.

⁵⁹ Doualaré, Waza ; Zina, Maga, Kaikai.

⁶⁰ <https://www.237online.com/cameroun-la-vie-sous-la-menace-des-eaux-a-bonamoussadi/>, consulté le 12 janvier 2021, 20h45.

⁶¹ Le plan d'occupation du sol est un document de planification urbaine qui indique les zones constructibles ou non constructibles.

⁶² <https://actucameroun.com/2019/10/23/inondations-a-extreme-nord-des-zones-a-risque-toujours-habitees/>, consulté le 13 janvier 2021, 16h04.

Le renforcement du système d'assainissement et de construction d'ouvrage de protection comme stratégie de réduction de la vulnérabilité dans les zones à haut risque

Les principaux défis de la gestion des inondations sont liés d'une part à l'occupation anarchique des populations dans les zones à risque, et d'autre part aux défaillances de drainage urbain (Ndongo, *et al.*, 2015). En effet, nous entendons par drainage urbain, une opération qui consiste à favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau gravitaire présente dans la macroporosité du sol à la suite de précipitation. En d'autres termes, c'est une opération qui consiste à évacuer de l'eau présente en excès dans le sol, au moyen de tuyaux enterrés. Ainsi donc, pour ce qui est de la région du Littoral, la ville de Douala apparait comme l'une des villes qui regorge le plus, les problèmes de drainage et par conséquent qui accentue les inondations. En effet, elle comporte 250 drains et seulement 30 sont curées. Au regard donc de la défaillance du système de drainage dans cette ville, le gouvernement du Cameroun a entrepris des actions de renforcement et d'amélioration du système de drainage en vue de lutter contre les inondations. Ce renforcement s'observe à travers une multitude de réaprojetés ou en cours de réalisation. À ce propos, le ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT) a fait une requête à l'Agence Française de Développement (AFD) pour un financement de 130 millions d'euros destinés au programme d'assainissement pluvial dans la ville de Douala. Ce projet⁶³ a pour finalité d'améliorer les conditions ou de sécuriser la vie des populations en assurant le drainage pluvial et en aménageant plusieurs quartiers de drains⁶⁴ dans l'optique de limiter les inondations.

Un autre projet allant dans le même sens a été élaboré dans le but toujours de renforcer ou d'améliorer le système de drainage dans la ville de Douala, il s'agit du projet intitulé « *Douala, ville durable : aménagement durable et valorisation du site Makèpè-Missokè* ». Ce projet est structuré en 4 composantes⁶⁵ dont les plus importantes sont, le développement de la connaissance et la prise en compte de l'aléa inondation et des effets des changements climatiques dans les documents de planification de la ville et par la suite un vaste projet de nettoyage des drains. Au

⁶³ Ce projet vise à permettre le passage des eaux à travers la ville sans provoquer d'inondations. Il consiste à réaliser 39 km de canaux qui suivent globalement les 9 cours d'eau naturels correspondant aux 9 bassins versants et à réaliser leurs exutoires sur 9 km afin d'augmenter leur capacité de drainage.

⁶⁴ Confère note de communication publique d'opération de l'Agence Française de Développement (AFD), drainage pluvial de Douala et aménagement de quartiers riverains des drains.

⁶⁵ Accroître la connaissance et la prise en compte de l'aléa inondation et des effets du changement climatique dans les documents de planification de la ville ; concevoir et mettre en œuvre un projet de restructuration d'une zone d'habitat précaire centré sur la valorisation d'une zone humide ; Favoriser le développement des activités économiques sur le site projet ; Capitaliser pour reproduire le projet sur des sites similaires.

lendemain des inondations du 21 août 2020 dans la ville de Douala, le maire de la ville Roger Mbassa Ndine mettait en avant un plan d'urgence dont les objectifs sont « *d'améliorer les conditions de vie des populations de la ville de Douala en facilitant la mobilité urbaine, tout en assurant la sécurité des biens et des personnes*⁶⁶ ». Ce plan se décline en trois composantes parmi lesquelles la voirie urbaine, l'assainissement et l'éclairage public. En effet, parmi les travaux inscrits dans ce plan, on a pu observer sur les eaux de Ngongue⁶⁷ une pelle amphibie qui s'active à assainir cette rivière. Selon le maire, « *Il s'agit de réduire au maximum les inondations dans les zones à risque par le curage des ouvrages*⁶⁸ ». Pour mieux s'activer dans la mise en œuvre de ce plan d'urgence, la Communauté urbaine de Douala (CUD) s'est attachée des services et l'expertise de l'entreprise Seca S.A (Services camerounais d'assainissement), filiale d'Hysacam (Hygiène et salubrité du Cameroun)⁶⁹.

Dans la région de l'Extrême-nord et plus précisément dans la ville de Maroua où les drains sont encombrés par les ordures ménagères et des boues de vidange, l'une des actions entreprises pour limiter les inondations est le curage des drains. Cependant la fréquence des curages va d'une fois par semaine à trois fois par an (Ndongo, *et al.*, 2015). En plus de cela, l'action est mise sur la réhabilitation ou la construction des digues, c'est le cas du projet d'urgence de lutte contre les inondations (PULCI) dans la région de l'Extrême-nord⁷⁰. En effet, ce projet consiste en la réhabilitation de la digue du lac de Maga, la digue du Logone et de leurs ouvrages hydrauliques dans l'optique de mieux canaliser les eaux.

⁶⁶ <https://ecomatin.net/voirie-urbaine-et-assainissement-douala-place-sous-plan-d-urgence-minimal/>, consulté le 14 janvier 2021, 13h04.

⁶⁷ Le chantier sur la rivière de « Ngongue » est long de 3 kilomètres d'amont en aval, entre les quartiers Malangue à Missoke, dans l'arrondissement de Douala 5e.

⁶⁸ Op.cit.

⁶⁹ Selon Arlette Tchapoïya, la directrice générale de la société Hysacam, « Nous sommes partenaires de la ville de Douala dans l'assainissement, le curage des drains, ou l'hydro curage. Le calibrage des drains est notre grande préoccupation. Il est question pour nous d'agrandir les rivières et cours d'eau, les curer, enlever tous les sédiments, stabiliser les berges et remettre les eaux dans leur tirant normal pour éviter les inondations. Ceux qui ont été sur le terrain ont vu que les travaux ont effectivement commencé ».

⁷⁰ Sur le plan spatial, le projet comporte une zone d'impacts telle que les villages riverains de la digue du Logone et de la digue/barrage de Maga, c'est-à-dire les villages situés entre Yagoua et Pouss, Pouss et Guirvidig ; la zone des incidences indirectes va du Département de Mayo Danaï, à la Région de l'Extrême Nord en général. Les ouvrages de réalisation constitue la digue/barrage de Maga; la digue du Logone; la route le long de la Digue du Logone; la piste sommitale du barrage/digue de Maga; 7500 ha de périmètres irrigués du côté du Logone et du côté de Maga ; le Mayo Vrick: la vanne et l'évacuateur de crues et le canal; les stations de pompage sur le Logone et les vannes, les prises sur les 2 digues; les rampes d'accès sur la crête des digues et de descente côté Logone et côté lac de Maga; l'évacuateur de crues de Pouss entre le Logone et le Lac de Maga. Quant à la réhabilitation, les travaux à effectuer comprennent le démantèlement des anciens ouvrages et/ou leur réhabilitation ; l'aménagement du terrain pour recevoir les nouvelles digues aux profils bien définis ; la commande et acquisition des nouveaux équipements plus adaptés et des équipements connexes ; la construction des nouvelles digues avec mise en place des équipements connexes ; l'entretien des ouvrages lors du fonctionnement.

Conclusion

Il a été question dans cet article de rendre compte non seulement des indicateurs de la violence climatique au Cameroun, mais aussi d'analyser l'action de l'État face à ces risques hydrologiques. Après un éclairage sur l'orientation théorique dans cette étude, notre positionnement découle des deux grands courants qui s'affrontent dans le domaine, à savoir les alarmistes ou encore « *pro-climat* » et les sceptiques. La réflexion se situe plus précisément sur les traits fins de la tendance *pro-climats* qui reconnaissent l'existence des changements climatiques et cela se confirme à travers les différents événements extrêmes (catastrophes) tels que les inondations que subissent les régions du Littoral et de l'Extrême-nord depuis les années 1980. Ces catastrophes, que nous considérons comme des effets indus de la violence climatique, seront saisies par le gouvernement, à cause de leurs récurrences et leurs intensités, tout en respectant les recommandations internationales élaborées des mesures préventives, mais aussi des pratiques sociales pour sécuriser son environnement face aux inondations dans ces zones à risque. Cependant, malgré cet effort fourni, il se pose toujours la récurrente question des inondations dans ces zones chaque année. Néanmoins, il est important de souligner que la réflexion menée n'est pas la première à s'intéresser sur cette question. Elle est abordée, le plus souvent par des géographes ou des climatologues. Le point de démarcation de cette réflexion est finalement son entrée théorique qui pointe la focale sur l'approche cognitive et normative des politiques publiques. Elle nous a permis de mettre en avant par la dimension discursive, la réponse gouvernementale aux risques hydrologiques. Pour autant, cette étude ne manque pas de limite. Elle serait davantage enrichie par la collecte des données primaires qui est parfois très rare en contexte comme le nôtre, où tout est suspecté à cause de la thèse du complot souvent véhiculée par les tenants du pouvoir politique, les gouvernants. Ceux-ci voient, ces derniers temps, l'État du Cameroun comme une cible pour les organismes internationaux agissant dans le cadre des Droits Humains et fondamentaux, tels Human Wright Watch, International crisis group, etc.

Références bibliographiques

- Amanajieu A., Analyse temporelle de la représentation du risque d'inondation de 1980 à 2018 à Douala-Cameroun, Master de spécialisation en gestion des risques et catastrophes, 2017-2018, p.77. <https://hdl.handle.net/2268.2/5575>
- Baiou R., Changements climatiques : Impacts, adaptation, mitigation, Env. 6003, Module 7, TELUQ, p.71.
- Braud P., « La violence politique : repères et problèmes », cultures et conflits, 09-10, printemps-été 1993. <http://journals.openedition.org./conflits/406>

- Bruckman L., Amanejieu A., Moffo O., Ozer P., « Analyse géohistorique de l'évolution spatio-temporelle du risque d'inondation et de sa gestion dans la zone urbaine de Douala (Cameroun) », physio-géo [en ligne], volume 13/2019, mis en ligne le 04 septembre 2019, consulté le 16 janvier 2021. <https://journals.openedition.org/physio6geo/8038>.doi:<https://doi.org/10.4000/physio-geo.8038>
- Crespy, Amandine, et Vivien A. Schmidt. « Néo-institutionnalisme discursif », Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 5^e édition entièrement revue et corrigée*. Presses de Sciences Po, 2019, pp. 367-375.
- Dillenseger N., « Dominique Wolton (dir) (1997), « sciences médias » », communication [en ligne], vol.20/2|2001, mis en ligne le 22 août 2016, consulté le 12 janvier 2021. <http://journals.openedition.org/communication/6602>;DOI:<https://doi.org/10.4000/communication.6602>
- Durnova A., Zittoun P., « Les approches discursives des politiques publiques », presses de Sciences Po, revue française de science politique, 2013/3 vol 63, pp 569 à 577. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2013-3-page-569.htm>
- GIEC, Incidences de l'évolution du climat dans les régions : Evaluation de la vulnérabilité, chap. 2, Afrique, rapport spécial, 2001, p.60.
- Hassenteufel P., Sociologie politique : L'action publique, 2^e édition, Armand colin, paris, 2011, p.320
- Lamizet B., « Signification politique du climat », communication [en ligne], vol.31/2/2013, mis en ligne le 09 septembre 2013, consulté le 03 janvier 2021. <https://journals.openedition.org/communication/4324>.doi:<https://doi.org/10.4000/communication4324>
- Loi N° 2004-003 du 21 avril. 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun
- Loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement
- Maertens L., « Le défi de la sécurité environnementale à l'ONU 1 », Dans l'enjeu mondial, les presses de sciences po, 2015, p.10.
- MINEPDED, Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Cameroun, Juin 2015, p.154.
- Ndongo B., Mbouendeu S., Hireguel J., « Impacts socio-sanitaires et environnementaux de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain sahélien : Cas de Maroua, Cameroun », Afrique science 11(1), 2015, pp 237-251. <https://www.afriquescience.info>
- OCHA, « Cameroon : Extrême-Nord, Logone-et-Chari, Mayo-Danay-inondations », Situation report n°01, sous-bureau OCHA de Maroua, 29 septembre-15 octobre 2019, p.7.
- ONACC, Alertes climatiques décennales et impacts probables pour la période allant du 1er au 10 août 2020, bulletin n°52, Août 2020. <https://www.onacc.cm>

PNUD, Une vision nouvelle pour les services météorologiques et climatologiques en Afrique, PNUD, 2016, p.148.

<https://www.mediaterre.org/afrique-centrale/actu,20141029073550.html>

[https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/34918/fr.html/lutte-contre-les-inondations-la-veille,](https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/34918/fr.html/lutte-contre-les-inondations-la-veille)

[https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/35058/fr.html/risques-dinondation-autre-appel-la,](https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/35058/fr.html/risques-dinondation-autre-appel-la)

[https://www.ffem.fr/fr/carte-des-projets/douala-ville-durable-amenagement-durable-et-valorisation-du-site-de-makepe,](https://www.ffem.fr/fr/carte-des-projets/douala-ville-durable-amenagement-durable-et-valorisation-du-site-de-makepe)

<https://www.237online.com/cameroun-la-vie-sous-la-menace-des-eaux-a-bonamoussadi/>, <https://actucameroun.com/2019/10/23inondations-a-lextreme-nord-des-zones-a-risque-toujours-habitees/>,

<https://ecomatin.net/voirie-urbaine-et-assainissement-douala-place-sous-plan-durgence-minimal/>

<https://fr.blastingnews.com/international/2020/08/cameroun-la-ville-de-douala-sous-le-coup-dinondations-repetitives-003189396.html>.